

Motion proposée par la section nationale handicap au Congrès du SNCS-FSU de juin 2024

Pour une amélioration décisive de la politique handicap dans les établissements de recherche

La question du handicap a une vocation universelle. Elle peut concerner tout le monde, et permet de proche en proche une amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.

La politique d'aide au recrutement et à la carrière des personnes en situation de handicap est parfaitement compatible avec les exigences scientifiques d'institutions de renommée mondiale. Elle compense une conséquence majeure du handicap : la perte de temps.

La politique handicap du CNRS est actuellement à un tournant important, avec l'élaboration du plan handicap pluriannuel 2025-2028. Le congrès du SNCS-FSU rappelle son attachement aux trois points suivants :

- la présence d'une mission « handicap et autonomie » au plus haut niveau dans l'organigramme du CNRS, qui orchestre la prise en charge transversale d'une « politique handicap intégrée » et suscite des recherches scientifiques dans le domaine,
- une amélioration des modalités de recrutements spécifiques aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) avec, pour les chercheuses et chercheurs, une procédure au plus proche des concours ordinaires, c'est-à-dire des postes non fléchés examinés par les sections du comité national,
- pour tous les processus sélectifs (concours internes, concours DR2 en interne, promotions et primes), la mise en place de procédures spécifiques pour les agents BOE, et en particulier l'application immédiate de l'article 93 de la loi de 2019 qui rend accessible les changements de corps par dérogation.

Le congrès du SNCS-FSU mandate le secrétariat général, le bureau national, et tous les élus du SNCS dans les différentes instances à porter ces revendications au plus haut niveau de la hiérarchie du CNRS, dans le cadre d'une concertation intersyndicale, et de les étendre à tous les EPST où le syndicat est représenté.